

VILLE DE PONTARLIER

REGION DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER
CANTON DE PONTARLIER

Extrait Du Registre des Arrêtés du Maire

Objet : Commission communale pour l'Accessibilité – Désignations

LE MAIRE DE LA VILLE DE PONTARLIER,

VU l'article L. 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal de la Ville de Pontarlier en date du 25 mai 2020 constatant l'élection de Monsieur Patrick GENRE en qualité de Maire de Pontarlier ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2022 arrêtant désormais à 17 le nombre de représentants siégeant à la Commission communale pour l'accessibilité dont 7 élus titulaires et autant de suppléants ainsi que 10 personnalités qualifiées ;

VU l'arrêté n°2023-514 procédant à la désignation des membres de la commission communale pour l'accessibilité,

Considérant l'intérêt d'intégrer l'association Croix Rouge de Pontarlier au sein de ladite commission et de procéder aux ajustements dans la désignation des personnalités qualifiées,

ARRETE

ARTICLE 1 - La composition de la Commission communale pour l'accessibilité est donc arrêtée comme suit :

En tant que titulaires, parmi les élus :

Madame Bénédicte HERARD, Adjointe
Madame Olivia GUYON, Adjointe
Monsieur Didier CHAUVIN, Adjoint
Monsieur Anthony GAUTHIER, Conseiller Municipal
Madame Michelle SCHMITT, Conseillère Municipale
Madame Martine DROZ-BARTHOLET, Conseillère Municipale
Monsieur Xavier MOYSE, Conseiller Municipal

En tant que suppléants, parmi les élus :

Monsieur Bertrand GUINCHARD, Adjoint
Madame Corinne GABELLI, Conseillère Municipale
Madame Valérie JACQUET, Conseillère Municipale
Monsieur Daniel DEFRASNE, Adjoint
Monsieur Pierre-Yves FRELET, Conseiller Municipal
Monsieur Gérard VOINET, Conseiller Municipal
Monsieur Julien TOULET, Conseiller Municipal

Au titre des personnalités qualifiées :

- Monsieur Michel PRENCIPE ou son représentant, en qualité de représentant de la Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (FNATH) ;
- Madame Marie-Marcelle RAMPIN ou son représentant, en qualité de représentant de l'Association des Malentendants ;
- Monsieur Jacques LOUVRIER ou son représentant, en qualité de représentant de l'Association Valentin Haüy ;
- Madame Christine TYRODE ou son représentant, en qualité de représentant de l'Association des Paralysés de France ;
- Madame Orlane BONNOT (Pôle accompagnement handicap) ou son représentant, en qualité de représentant de l'Association des Amis et Parents de Personnes Handicapées (ADAPEI) ;
- Monsieur Jacques COLIN ou son représentant, en qualité de représentant de l'association ELIAD (anciennement ASSAD) ;
- Monsieur Nicolas LONCHAMPT ou son représentant, en qualité de représentant de l'Association « Ô Doux Gem » ;
- Monsieur Yves LECLERC ou son représentant, en qualité de représentant de l'association Croix Rouge ;
- Madame Anne-Sophie MAIRE ou son représentant, en qualité de représentant du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;
- Madame Françoise GAZELLE ou son représentant en qualité de représentant de l'Association « ELAN ».

ARTICLE 2 - Le mandat des personnalités qualifiées nommées par Monsieur le Maire est effectif jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pontarlier est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- notifié aux intéressés ;
- publié ;
- transmis au contrôle de légalité.

PONTARLIER, le 9 avril 2024

Le Maire,

Patrick GENRE



1 ex Arrêtés du Maire
1 ex intéressé
1 ex Service Juridique
1 ex Direction Générale
1 ex.DIFE